



DÉLIBÉRATION

du 24 février 2025

Présents : 23 Excusés : 2 2 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>27 FEV. 2025</u> Publiée, le <u>27 FEV. 2025</u> Notifiée, le <u>27 FEV. 2025</u>	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Rosalie OUTIN), <u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <u>Secrétaire de séance</u> : Laurence BERNARD TANGUY <u>Date de la convocation</u> : 18 février 2025
Délibération n°25.1.35	<u>ENFANCE - JEUNESSE 7</u> Convention Eco R'aide 2025

Madame le Maire expose au conseil qu'« ECO R'AIDE » est un raid sportif ayant pour objectif de rassembler les jeunes du Pays d'Ancenis tous âgés entre 13 et 17 ans, autour d'un évènement alliant activités physiques de pleine nature et sensibilisation à la préservation de l'environnement.

Pour sa 15^e édition, l'ECO R'AIDE est organisé par la COMPA et la commune de Loireauxence, en partenariat avec l'ensemble des structures jeunesse du Pays d'Ancenis. Il se déroulera les 1, 2, et 3 juillet 2025 sur la Commune de Loireauxence avec un campement prévu.

Des agents de la Commune de MESANGER, seront présents lors de l'ECO R'AIDE pour assurer l'encadrement nécessaire des jeunes inscrits. Le taux d'encadrement fixé est le suivant : 1 animateur pour 8 jeunes maximum, soit 1 animateur pour 2 équipes.

Comme chaque année, les Communes participantes signent une convention avec la COMPA afin de définir le rôle de chacune des parties dans le cadre de l'organisation de l'Eco R'AIDE.

Par la signature de cette convention, les partenaires s'engagent à :

- Participer à la préparation de l'ECO R'AIDE 2025 ;
- Participer à l'encadrement des participants ;
- Participer à la gestion des inscriptions.

Les partenaires y compris MESANGER appliqueront la tarification suivante aux familles, qui est identique à celle de 2024 :

Tranche QF	QF<500	501 <QF< 750	751 <QF< 999	1000 <QF< 1300	1301 <QF< 1600	1601 <QF< 1900	Plus de 1900
Tarifs	25 €	30 €	35 €	45 €	55 €	65 €	75 €

Concernant les frais de repas, la Commune de LOIREAUXENCE se charge de l'achat puis refactura à chaque structure jeunesse le coût des repas au prorata du nombre de participants dans la limite de 35€ par participant.

*Sur proposition de Madame Le Maire ;
Vu l'article L.2122-21-2^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention ;*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- ▶ **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre de l'organisation de l'ECO R'AIDE 2025,
- ▶ plus généralement, **AUTORISE**, le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Laurence BERNARD TANGUY
Secrétaire de séance



**Le Maire,
Nadine YOU**

